

36 pollueurs identifiés à Ans



Pour des dépôts sauvage à côté des bulles à verre. © D.R.

Le Collège communal d'Ans a approuvé, ce mardi 17 septembre, une liste de 36 redevances appliquée à autant de pollueurs qui ces derniers mois, avaient pu être identifiés après avoir réalisé des dépôts clandestins.

« En sa séance du 17 novembre dernier, le Collège communal a approuvé une liste de 36 redevances appliquées à autant de pollueurs qui, ces derniers mois, avaient pu être identifiés alors qu'ils généraient des dépôts sauvages sur notre territoire, aux abords des bulles à verre ou des poubelles publiques dans ce cas-ci », indique ce vendredi Walter Herben, Premier échevin ansois en charge notamment de l'Environnement.

« Ces redevances, correspondant au coût d'enlèvement du dépôt, s'échelonnaient cette fois de 50 à 640 € (le plafond est illimité et est proportionnel à l'importance du dépôt) et viendront s'ajouter

à l'amende administrative qui a préalablement été infligée aux mêmes contrevenants. »

Parmi ceux-ci, un peu plus d'un tiers ne sont pas domiciliés sur le territoire de la commune d'Ans. « Dont un, originaire de Dison, qui a eu « le bon goût » de se faire prendre cinq fois d'affiliée à la même bulle. Tragi-comique ! », lance encore Walter Herben.

Les autres, au nombre de 23, sont bien des Ansois qui ont d'ailleurs généralement commis leurs incivilités à proximité de leur domicile.

« Quant au lien entre ces méfaits et le nouveau système de collecte des déchets ménagers, il est loin d'être démontré. En effet, nombre des dépôts en question ne sont pas constitués de déchets ménagers ou, quand c'est le cas, on constate que le quota annuel de l'auteur est loin d'être épuisé. Il s'agit donc bien, pour l'essentiel, d'un problème d'éducation. » ■